

Le 28 mai 2019

## **Pour une fonction publique plus agile plus ouverte et plus attractive**

**Les députés LaREM se félicitent du vote, ce jour, à une très large majorité (351 pour, 156 contre), du Projet de loi de transformation de la fonction publique, dont l'ambition est de rendre les services publics plus efficaces et plus proches des territoires, dans le respect des valeurs et des principes qui les gouvernent.**

Conformément aux objectifs fixés par le Président de la République dans le cadre du programme « *Action publique 2022* », l'enjeu majeur de cette réforme est de bâtir une fonction publique moderne et attractive, qui contribue à la cohésion sociale et territoriale, au service de tous les Français.

Tout en réaffirmant son attachement au statut des fonctionnaires, cette transformation profonde des trois versants de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière) contient un double objectif : **offrir aux 5,5 millions d'agents de nouveaux droits et des perspectives d'évolution professionnelle améliorées ; accorder aux employeurs publics, élus ou encadrants, une plus forte autonomie dans le recrutement et la gestion de leurs équipes.**

« *Ce projet de loi est le fruit d'une année de concertation avec les partenaires sociaux et les employeurs publics. C'est un texte équilibré, qui répond aux attentes* », souligne Gilles Le Gendre, président du Groupe La République En Marche (LaREM).

Les députés du groupe majoritaire à l'Assemblée nationale se sont attachés à renforcer les garanties et la protection des agents publics avec, notamment, le vote de plusieurs amendements marquant de grandes avancées sur le texte : création d'une prime de précarité pour les agents en CDD ; exclusion des catégories C du recours au contrat de projet ; encadrement du recours à la rupture conventionnelle ; inclusion des enjeux relatifs à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations dans le champ d'intervention des comités sociaux ; renforcement de la transparence et des conflits d'intérêt sur les allers/retours public-privé (fusion de l'HATVP et la commission nationale de déontologie).

Selon Émilie Chalas, rapporteure LaREM du projet de loi, la réforme permettra d'introduire des « *outils d'assouplissement des carrières tout en améliorant les garanties données aux agents. Il faut ainsi que les agents de toute catégorie puissent envisager une reconversion dans le privé sans pour autant être condamné à quitter pour toujours le secteur public* ».

Le député LaREM et responsable du texte, Guillaume Gouffier-Cha, souligne l'importance de la fin de la cogestion « *pour un dialogue social renouvelé qui porte véritablement sur les enjeux réels et modernes de la fonction publique* ».